

Flash info



N° 74 - juin 2017

A compter du 2 mai, la Mairie est fermée le jeudi matin.

Les nouveaux horaires d'ouverture sont désormais :

Le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h30—Le mercredi de 8h30 à 15h.



Chevauchée des Blasons

La 31^{ème} édition de la Chevauchée des Blasons se déroulera les 23 et 24 septembre prochains dans le canton de Valréas. Chaque commune peut être représentée par un cavalier ou une cavalière qui doit être impérativement être licencié(e) à la Fédération Française d'Équitation et fournir un certificat médical. Pour les moins de 18 ans, le cavalier inscrit doit être né avant le 1^{er} janvier 2015 et avoir au minimum le galot 4 en niveau équestre : une autorisation parentale et une attestation sur l'honneur du Centre équestre dont il dépend certifiant qu'il est capable de participer à cette manifestation seront également nécessaires.

Si vous êtes intéressé(e) pour représenter la commune du Beaucet à ce rendez-vous équestre traditionnel et prestigieux et si vous répondez aux conditions exigées, merci de contacter la Mairie **avant le 15 juin 2017**.

Informations

Evolution des conditions de traitement en sous-Préfecture de Carpentras des dossiers d'immatriculation déposés par les particuliers.

Désormais les opérations d'immatriculations les plus courantes, à savoir les demandes des changement de propriétaires pour les véhicules d'occasion français, les demande de changement de domicile, les demandes de duplicata et les demandes d'enregistrement d'actes de cession, ne seront plus traitées en temps réel aux guichets du service des immatriculations.

En effet, dans le premier hall de la sous-préfecture de Carpentras, est mis en place aux heures d'ouverture des services, soient les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00, un système de dépôt express pour ces dossiers.

Ainsi, avec l'aide d'un agent de la sous-préfecture, les particuliers constitueront leurs dossiers, puis ils seront invités à les déposer dans des enveloppes, qui seront ensuite insérées par leur soin dans des boîtes aux lettres installées à cet effet.

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer en sous-préfecture, vous pouvez vous connectez-vous sur le site national officiel :

<https://ants.gouv.fr> rubrique « immatriculation/services associés » ou sur le site officiel de la mairie : www.lebeaucet.com rubrique « démarches administratives »

Toutes les informations et les formulaires à télécharger sur : <https://service-public.fr>

Avis d'enquête publique

Une enquête publique relative à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est ouverte depuis le **mardi 30 mai 2017 à 9h et jusqu'au mardi 4 juillet 2017 à 12h** en Mairie du Beaucet où tous les documents sont consultables aux heures d'ouverture (*mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et mercredi de 8h30 à 15h*).

Le Commissaire enquêteur recevra le public en Mairie : **le mardi 30 mai et le mardi 4 juillet de 9h à 12h.**

Le public peut également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet <http://www.lebeaucet.com> et communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par courriel à mairie.beaucet@orange.fr.



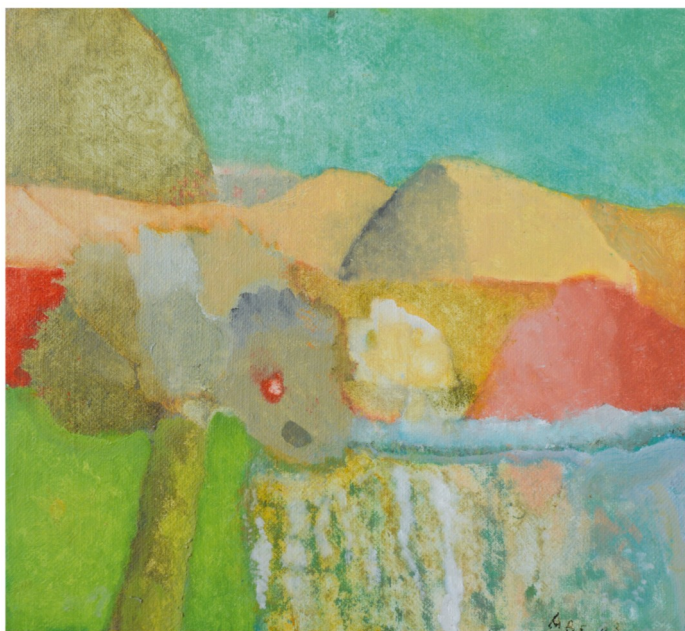
Les élections législatives qui permettront de désigner 577 députés à l'Assemblée Nationale sont prévues le dimanche 11 juin 2017 et, en cas de second tour, le dimanche 18 juin 2017.

Par dérogation, les électeurs seront convoqués le samedi 3 juin 2017 en Polynésie française et le samedi 10 juin 2017 en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. Par dérogation également, le second tour de scrutin sera organisé le samedi 17 juin 2017 en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures (par dérogation préfectorale, les bureaux pourront rester ouverts dans certaines villes jusqu'à 20 heures).

Un décret a été publié en ce sens au *Journal officiel* du 25 avril 2017.

LA VIE DE CHÂTEAU DU BEAUCET



EXPOSITION peintures

Antonella Bolliger-Savelli

main droite main gauche

CHÂTEAU DU BEAUCET du 10 au 30 juin 2017

vernissage de l'exposition **samedi 10 juin à partir de 18h**

Ouverture tous les jours
de 10h à 18h30

LE CHÂTEAU
DU BEAUCET

www.lebeaucet.com

Comité des Fêtes du Beaucet

Le Comité des fêtes du Beaucet vous informe que la fête votive aura lieu cette année le :

Vendredi 14 et samedi 15 juillet

Place du maquis Jean Robert.

le programme vous sera communiqué dans notre prochain flash info du mois de juillet et sur le site internet.

Flash info Parution mensuelle

Mairie de le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET
Tél: 04.90.66.00.23
Fax: 04.90.66.17.77

Mail : mairie.beaucet@orange.fr
Site: www.lebeaucet.com

Direction de la publication : Le Maire
Conception-Réalisation-Impression : Mairie
Tirage: 220 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info, merci de vous inscrire à mairie.beaucet@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Transport scolaire

TRANS'COVE

Bénéficiaires du Transport Scolaire

Le réseau TRANS'COVE prend en charge les élèves et étudiants qui habitent dans une commune de la CoVe (+Sablet et Séguret) et qui vont fréquenter un établissement scolaire également situé sur le territoire de la CoVe.

Modalités de demande d'abonnement aux transports scolaires

- Récupérer le dossier d'inscription subventionné auprès de l'établissement scolaire que va fréquenter votre enfant, ou auprès de l'agence commerciale, (ou encore, en le téléchargeant sur le site de la CoVe - www.transcove.com).
- Compléter et signer le document.
- Le faire viser et tamponner par l'établissement scolaire.
- Joindre 1 photo d'identité (inscrire au dos, son nom et prénom) + 1 enveloppe lettre suivie 20gr à vos noms et adresse pour l'envoi de la carte à domicile.

Retourner le dossier complet, de préférence dans les permanences organisées au plus près de votre domicile par TRANS'CoVe (ou à défaut, à l'agence commerciale TRANS'Comtat du PEM - 270 Avenue de la Gare à CARPENTRAS), avant le **17 juillet 2017 inclus** - Délai de rigueur. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h /
Tel : 04 84 99 50 10.

- Acquitter le jour du dépôt du dossier les 110€ du coût de la carte.

Garde alternée :

- Si l'enfant réside alternativement chez l'un et l'autre de ses parents (dans deux communes de la CoVe), un seul dossier est à remplir en précisant les deux trajets. Le paiement du montant de l'abonnement devra être complet lors du dépôt du dossier.
- Si l'enfant réside alternativement chez l'un et l'autre de ses parents dans une commune de la CoVe et dans une commune hors CoVe desservie par le réseau Transvaudaise, deux dossiers distincts devront être instruits et complétés par l'établissement scolaire et seront déposés auprès de Trans'CoVe pour la partie CoVe et du transporteur de Transvaudaise effectuant les trajets concernés. Dans ce cas de garde alternée il est **IMPÉRATIF de Joindre une copie de l'extrait du jugement prescrivant la garde alternée, établi par le juge aux affaires familiales.** Les parents devront s'acquitter solidairement de la moitié du montant de la carte annuelle scolaire de leur enfant, le jour du dépôt de chaque dossier (55€).

Aides Sociales aux Transports Scolaires :

Les allocataires du R.S.A., devront joindre au dossier déposé chez le transporteur, un justificatif de perception mentionnant le nom et le prénom de l'enfant scolarisé. Les familles disposant de revenus modestes mais non éligibles au RSA, doivent instruire une demande d'aide complémentaire, et la déposer uniquement à l'accueil de la CoVe :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN
1171 Avenue du Mont Ventoux - CS30085 - 84203 Carpentras Cedex
Tél. : 04.90.67.10.13
www.transcove.com (rubrique Transports)

Dans ce cas, ils devront faire l'avance de l'abonnement annuel, qui leur sera remboursé ultérieurement par la CoVe (après étude des conditions d'éligibilité).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

TRANS'COVE

**TRANSPORTS SCOLAIRES
DEPÔT DES DOSSIERS D'ABONNEMENT TRANS'COVE
2017/2018**

POINT INFO TRANSPORT - PEM

270 Avenue de la Gare - 84200 CARPENTRAS
Tél : 04 84 99 50 10
www.transcove.com

LES DOSSIERS SONT RECUS A L'AGENCE

DU LUNDI AU VENDREDI
de 08h30 à 18h30 (non stop)
et LE SAMEDI DE 09h00 à 12h00
Date Limite : Lundi 17 juillet 2017

ELEVES CONCERNES PAR CES COMMUNES

Mazan Service
Social La
Comdamine Chemin
des écoliers (Route
de Pernes)

Mardi 27 juin 2017
de 13h30/16h30

Mazan-St Didier -Le
Beaucet -la Roque sur
Pernes -Venasque

INFORMATIONS AUX FAMILLES : IMPORTANT

Nous vous rappelons que les cartes annuelles scolaires seront exigibles à compter du lundi 4 septembre 2017 au matin .

Tout élève sans carte de transport scolaire devra s'acquitter d'un ticket auprès du conducteur (1€).